



Élection des membres du conseil d'administration

À l'occasion de l'Assemblée générale de l'AAPPQ qui se tiendra le 17 novembre 2022, se dérouleront les élections pour renouveler une partie du conseil d'administration de l'Association. Les membres qui veulent s'impliquer dans la défense d'intérêts des bureaux d'architectes sont invités à présenter leur candidature avant le 4 novembre, 17h.

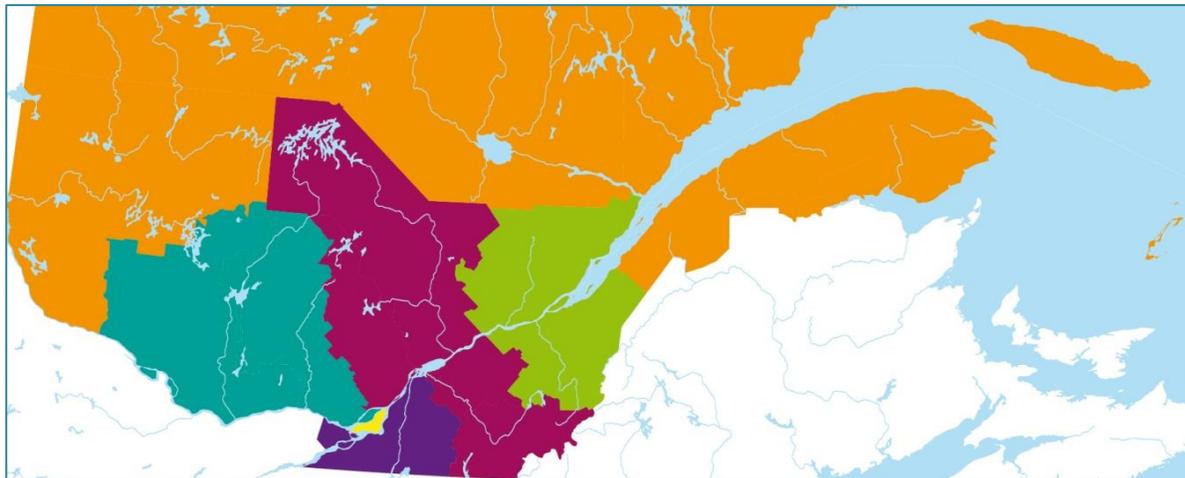
Quels sont les postes d'administrateurs* à combler ?

Afin d'assurer une continuité des travaux stratégiques de l'Association et de maintenir un bon équilibre entre expérience et relève, les mandats de deux ans des membres du conseil d'administration sont renouvelables en alternance. Sept postes d'administrateurs sont mis en candidature les années paires et six postes sont mis en candidature les années impaires.

Pour la période 2022-2024, 7 postes d'administrateurs sont ouverts :

- 3 postes pour la région de Montréal ;
- 1 poste pour la région des Laurentides ;
- 1 poste pour la région du Centre-du-Québec ;
- 1 poste pour la région de Québec ;
- 1 poste pour la région du Croissant Nord.

Le découpage des régions correspond à la carte ci-dessous :



 Région de Montréal	 Région du Centre-du-Québec	 Région des Laurentides
 Région de la Montérégie	 Région de Québec	 Région du Croissant Nord

Qui peut se présenter ?

Tous les membres en règle de l'AAPPQ, c'est-à-dire les architectes patrons/associés des firmes d'architecture membres de l'Association, peuvent présenter leur candidature pour devenir administrateur. Ils doivent avoir un bureau (maison mère, succursale ou bureau de consultation) installé dans la région visée par le poste à combler et la personne doit être déléguée par sa firme. Les membres doivent avoir payé leur cotisation 2022-2023.

Comment présenter sa candidature ?

Les membres qui veulent présenter leur candidature au conseil d'administration de l'AAPPQ pour les exercices 2022-2024 doivent remplir le **formulaire disponible à la fin de ce document ou sur [le site Internet de l'AAPPQ](#)**, et le renvoyer à l'Association par **[courriel](#)**, avec une photo portrait avant le 4 novembre, 17h. Les candidatures seront présentées dans la documentation qui sera transmise aux membres, avant l'Assemblée générale. Pour être élu, les candidats doivent être présents à l'assemblée



générale le 17 novembre 2022, à moins qu'ils n'avertissent l'Association de leur absence au moins sept jours avant, soit le 10 novembre 2022.

Quelle est la durée du mandat ?

Le mandat des administrateurs de l'AAPPQ est de deux ans. Les personnes qui seront élues à l'Assemblée générale de 2022 siégeront donc sur le conseil d'administration jusqu'à l'automne 2024 et les mandats sont renouvelables.

Quel est le rôle d'un administrateur ?

Les administrateurs siègent au conseil d'administration de l'AAPPQ et peuvent se présenter pour être élu dirigeant de l'Association :

- président ;
- vice-président ;
- trésorier.

Le conseil d'administration se réunit au minimum tous les 3 mois et joue un rôle de fiduciaire ainsi qu'un rôle stratégique. Il s'agit pour le conseil de s'assurer de développer une direction stratégique et de s'assurer que les objectifs sont atteints ; que les risques sont identifiés et gérés ; que les ressources sont correctement utilisées. Les administrateurs sont également invités à s'impliquer dans les différents comités créés par le conseil d'administration, travaillant notamment sur les honoraires et les conditions d'engagement et de pratique des architectes en pratique privée.

Quelle est la composition du conseil d'administration ?

Le conseil d'administration est composé de 14 membres :

- 13 membres élus ;
- et le président sortant ou son prédécesseur qui est membre d'office.

Les membres élus proviennent de différentes régions du Québec (voir carte page précédente), la répartition du nombre de postes est établie de la manière suivante :

- pour la région de Montréal, six administrateurs ;
- pour la région de Québec, trois administrateurs ;
- pour la région de la Montérégie, un administrateur ;
- pour la région du Centre-du-Québec, un administrateur ;
- pour la région des Laurentides, un administrateur ;
- pour la région du Croissant Nord, un administrateur.

Tous les membres qui souhaitent présenter leur candidature sont invités à consulter les statuts et règlements de l'AAPPQ. Veuillez noter que de nouveaux règlements généraux, adoptés par le conseil d'administration, seront proposés pour être entérinés par l'Assemblée générale le 17 novembre. Ces nouveaux règlements introduisent une nouvelle composition du conseil d'administration dès l'année 2023. Des clauses transitoires sont prévues.

[Pour consulter les statuts et règlements de l'AAPPQ](#)

** L'usage du masculin a pour unique objectif d'alléger le texte*



Formulaire de candidature 2022-2024

Je désire présenter ma candidature au conseil d'administration de l'Association des Architectes en pratique privée du Québec pour les exercices 2022-2024 et je confirme que je suis délégué(e) par ma firme.

Coordonnées

Prénom, nom : _____

Firme : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Région d'appartenance

Région de Montréal

Région des Laurentides

Région du Centre-du-Québec

Région du Québec

Région du Croissant Nord

Motivations

Décrivez en quelques lignes (maximum 250 mots) vos motivations en tant que candidat(e) (rajouter une page, si besoin).

Présence

Je serai présent(e) à l'Assemblée générale annuelle le 17 novembre 2022 à 13h, à Montréal (précédée d'un dîner à midi).

Nous vous remercions de bien vouloir remplir numériquement ce formulaire de candidature, de le signer et de l'envoyer accompagné d'une photo portrait de vous par courriel, à aappq@aappq.qc.ca avant le 4 novembre, 17h.

Signature (les signatures numériques sont acceptées)

Date : _____ Signature : _____